

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL (FORMATION INITIALE)

Diplôme d'université

Le Diplôme d'Université « Réparation du dommage corporel » est conçu comme une formation de haut niveau qui s'adresse en priorité aux nombreux professionnels qui souhaitent acquérir une spécialisation à forte valeur ajoutée ou compléter certains des acquis de leurs propres expériences en la matière, ce qui correspond à un besoin exprimé par les différents acteurs de la réparation du dommage corporel. A cette fin, les enseignements sont assurés par des universitaires spécialisés et reconnus comme tels dans le secteur de la réparation du dommage corporel, ainsi que par des praticiens reconnus (avocats, magistrats, médecins-conseils, assureurs, représentants des fonds d'indemnisation,...). Ces enseignements sont tournés d'une part vers les acquis théoriques indispensables de la matière et d'autre part vers l'approfondissement de questions techniques telles que les méthodes d'évaluation médico-légale et pécuniaire du dommage corporel, les voies de la réparation (procédures transactionnelles et judiciaires), les recours des tiers-payeurs,...

Le DU « Réparation du dommage corporel » est aussi proposé en formation initiale dans la limite de ses contraintes d'auto-financement.



Infos pratiques

Composante : EDS - Département masters droit privé

Campus : Centre Panthéon

Présentation

Objectifs

Maîtriser les acquis théoriques indispensables tels que les principes généraux de la réparation du dommage corporel, les préjudices corporels réparables, les principaux régimes spéciaux de réparation.

Maîtriser, grâce à l'expérience de professionnels reconnus, les aspects techniques de l'évaluation médico-légale et de l'évaluation pécuniaires des préjudices corporels.

Connaître les différentes voies de la réparation et se familiariser avec les stratégies contentieuses ou transactionnelles.

Comprendre l'incidence des prestations versées par les tiers payeurs.

A partir de l'étude de dossiers, apprendre à construire une demande d'indemnisation, une offre, une décision de justice,...

Organisation

Stages

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 2 mois

Membres de l'équipe pédagogique

Directrice : Anne Guégan

Responsable formation continue : Ilona Gobjila : 
fcps@univ-paris1.fr

Responsable formation initiale : Bérangère Ducleroir :
iap.eds@univ-paris1.fr

Admission

Conditions d'admission

Les candidatures se font via ecandidat du 06 mai au 15 juillet 2024.

Public cible

Etre titulaire d'un M1 en droit (ex : droit privé, droit de l'assurance, droit judiciaire, droit de la santé...)

Une procédure de validation des acquis professionnels permet également l'accès au diplôme, selon la procédure universitaire adoptée par l'Université Paris 1.

L'accès à la formation est subordonné à un dossier de candidature qui sera examiné par une commission pédagogique.

Tarifs

490€ en formation initiale

Programme

Diplôme d'université Réparation du
dommage corporel (en formation initiale à
l'IAP)

Etudes de quelques régimes spéciaux	20h
Evaluation médico-légale	15h
Evaluation pécuniaire des préjudices corporels	20h
Les voies de la réparation	20h
L'incidence des prestations versées par le tiers payeurs	20h
Préjudices corporels réparables	25h
Principes généraux du droit de la réparation	20h
Stage et mémoire	
Travaux pratiques	20h